

Hermès International

**Attestation des Commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le cadre
de l'article L.225-115 4° du Code de commerce relatif
au montant global des rémunérations versées aux personnes
les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Grant Thornton Audit
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

Hermès International
24, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général Finances. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 17 743 032 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Hermès International

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

Page 2

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

A Neuilly-sur-Seine, le 3 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Grant Thornton Audit

Olivier Auberty



Vincent Frambourt

HERMÈS

INTERNATIONAL

24, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ 75008 PARIS - TÉL. +33 (0)1 40 17 47 17 - FAX +33 (0)1 40 17 41 53
SOCIÉTÉ HOLDING DU GROUPE HERMÈS, STÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 53 840 400,12 EUROS - 572 076 396 RCS PARIS

Relevé du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux dix personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 17 743 032 Euros (dix-sept millions sept cent quarante-trois mille trente-deux euros).



Fait à Paris, le 17 février 2022

Eric du Halgouët

Directeur Général Finances